

La lettre FCPE

<http://ul.fcpe.rueil.free.fr>

Rueil-Malmaison

N° 35

7 avril 2006

A Rueil ...

ELECTIONS CAISSE DES ECOLES

Samedi 13 mai 2006

De 9h 30 à 12 heures

Médiathèque Jacques Baumel

15 bd Foch Rueil-Malmaison

Vous avez adhéré ?, venez VOTER !

Réunion FCPE Collège Jules Verne

Attention la réunion du 25 avril est reportée au **2 mai 2006 (Club de Buzenval)**.

Réunion FCPE Collège Les Martinets

25 avril 20 heures 30

Cantine du collège

Réunion FCPE Lycée Richelieu

26 avril à partir de 21 heures

Club de Buzenval

Information JEUNESSE

Mise en place par la mairie de Rueil-Malmaison d' une permanence destinée aux jeunes rueillois.

Plateau Mont Valérien // Mairie Annexe

Tous les MERCREDIS

de 14 heures à 16 heures 30

Dans le 92 ...

Formation parents FCPE des Hauts de Seine

inscrivez-vous auprès du CDPE 92

SAMEDI 27 MAI (matinée à Issy les Moulineux)

Formation Commissions d'appel

Nouveautés des passeports électroniques

La Préfecture des Hauts de Seine, préfecture pilote, débutera la 1ère phase de mise en place des nouveaux passeports à compter du 13 avril 2006. Cependant, vous pouvez dès aujourd'hui déposer votre dossier de demande de passeport électroniques. Attention ! Ceci a entraîné plusieurs changements dans les pièces à fournir et l'inscription des mineurs. [> En savoir plus](#)

Ailleurs ...

Plus loin, à Paris ...

Ciné Café philo

Dimanche 9 avril, à 14 h 25

Lord of war film d'Andrew Niccol (2005).

Café philo à la suite du film sur le sujet :

"L'homme, l'arme, l'argent... la guerre"

L'Entrepôt, 7/9, rue Francis de Pressensé. Paris 14

(M° Pernety) Tarif unique : 8 €

Plus loin, plus haut ...

L'éclipse du 29 mars Pour mieux faire comprendre ce qu'est une éclipse, on peut s'appuyer sur ces images du phénomène offertes par la Nasa.

[Images Nasa](#)

[Images Nasa](#)

Non ! au « policier référent » dans les collèges des Hauts de Seine
Lire et signer la pétition en ligne

Les 1ers sujets du BAC

Non pas de "fuite" ! Chaque année le bac commence à Pondichéry.

Là-bas le bac a commencé le 30 mars et le lycée français publie les sujets des séries générales et des filières Stt Cog et Aca. L'intérêt de cette publication c'est qu'elle donne une indication des intentions des jurys. Même si les sujets des autres centres d'examen sont (évidemment) différents, ces sujets montrent les préoccupations des auteurs.

Ainsi on découvrira les sujets de philosophie, Lv1 et Lv2. En série S on trouvera également les sujets de Svt, Maths, Physique-chimie. En L, l'épreuve de littérature, et d'histoire-géo. En ES, celles de Ses et Histoire-géo. En série STT l'épreuve d'éco droit est en ligne. A suivre pour les autres sujets. **VOIR**

Bloc note de Philippe Meirieu

Bilan et perspectives au moment de mon départ de la direction de l'IUFM de l'Académie de Lyon Le 25 mars 2006, j'ai quitté mes fonctions de directeur d'IUFM. À cette occasion-là, j'ai eu la chance de pouvoir m'exprimer dans la presse. Ainsi le journal LE MONDE a-t-il publié, dans son édition datée du mardi 28 mars, un entretien intitulé « Je me sens trop en désaccord avec les décisions prises dans le secteur éducatif » (propos recueillis par Martine Laronche et Catherine Rollot). J'assume pleinement le contenu de ce texte dans sa perspective globale, et, en particulier la dénonciation de la mesure inacceptable que constitue l'apprentissage à 14 ans pour les élèves en échec scolaire au collège : il s'agit là d'un renoncement majeur aux ambitions de la République sur lequel les habituels défenseurs, plus ou moins « républicains », des « savoirs » et de la « culture » sont étrangement muets. J'assume aussi pleinement l'idée qu'il faut, pour éviter une orientation par l'échec dans les disciplines générales, introduire un enseignement beaucoup plus significatif et complètement renouvelé de la technologie. En revanche, je ne retrouve pas dans cet entretien (que l'on ne m'a pas autorisé à relire) les développements que j'avais faits sur bien d'autres mesures qui sont en parfaite cohérence avec cette régression (en particulier, mais pas seulement, sur la formation des enseignants). Par ailleurs, je ne suis pas du tout convaincu, contrairement à ce que laisse entendre une phrase du texte que « la loi Fillon ouvrirait la porte à un meilleur suivi des élèves » : les mesures proposées dans cette loi constituent, tout au plus, un pis-aller, susceptible d'aider quelques élèves un peu en difficulté... mais elle comporte de vrais dangers de stigmatisation et d'enfermement, ainsi qu'un oubli complet de la nécessité d'une « pédagogie du détour » pour des élèves « en échec » ou « décrochés ». Enfin, je ne me suis pas du tout permis, contrairement à ce que dit le texte, de décréter qu'il fallait enlever l'enseignement du théorème de Thalès ou diminuer celui des langues vivantes. J'ai seulement appelé à une remise à plat des contenus disciplinaires de la scolarité obligatoire entre les disciplines et au sein de chacune d'entre elles. J'avais, alors, donné des exemples d'interrogation possibles, parmi bien d'autres... Cela dit, je ne regrette nullement, évidemment, d'avoir donné cet entretien dans la mesure où le message important que je voulais faire passer l'a été : **je n'ai pas demandé de renouvellement de mon mandat car je ne pouvais cautionner la politique actuelle**. C'était également le seul moyen pour retrouver ma complète liberté de parole.

Cependant, pour ceux et celles qui souhaiteraient lire un entretien qui me paraît plus fidèle, je reproduis ci-dessous le texte de celui qui a été publié par le journal *LE PROGRES* le 21 mars. Muriel Florin y a été, me semble-t-il, tout à fait « en phase » avec ce que je lui avais dit. [Surfer sur le site de P Meirieu](#)

Le formulaire d'embauche «CPE» en ligne et disponible pour 10 €uros seulement...

Jurimodel, le premier site à proposer un Guide du Contrat Première Embauche le jour de la publication de la loi instituant ce nouveau contrat de travail.

La loi sur l'égalité des chances permet en effet aux employeurs de plus de 20 salariés de conclure un contrat de travail à durée indéterminée que salariés et employeurs peuvent rompre sans motif pendant 24 mois (période devant être ramenée à un an par une nouvelle loi).

Prix de ce modèle
10 € TTC hors option mise à jour
Ajouter au panier 
Conditions générales de vente

Professeurs insultés sur un blog : exclusion de l'élève annulée par le TA

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a annulé jeudi la sanction disciplinaire d'exclusion définitive prononcée contre un élève qui avait insulté sur son blog des professeurs de son collège de Chamalières (Puy-de-Dôme).

Le tribunal administratif a suivi l'avis du commissaire du gouvernement qui, à l'audience du 23 mars, avait souligné "le caractère disproportionné" de la sanction, a indiqué à l'AFP Me Chloé Maisonneuve, l'avocate de la mère du collégien. Celui-ci, alors âgé de 15 ans et élève de 3^{ème}, avait été exclu définitivement du collège

Teilhard-de-Chardin de Chamalières le 21 mars 2005, par décision du conseil de discipline de l'établissement. Cette décision avait été confirmée en appel par le recteur d'académie. La mère du collégien avait alors saisi le tribunal administratif.

"C'est novateur et on n'a pas de jurisprudence sur le problème du blog par rapport à des sanctions disciplinaires à l'encontre de collégiens ou de lycéens", a souligné Me Maisonneuve. L'exclusion définitive, sanction la plus sévère, inscrite au dossier de l'élève, sanctionne généralement des cas de violence, de racket ou des trafics de stupéfiants, selon l'avocate.

Le rapport annuel de la Cnil

Crédit, police, santé : les fichiers informatiques nous encadrent. La Commission nationale Informatique et libertés a mission de veiller à défendre les droits des personnes face à ce maillage. Parmi les propositions de son rapport 2006, la Cnil demande une loi sur les fichiers de crédit. Puisque la politique du crédit est nécessaire à la croissance économique, cette loi lui semble devenir nécessaire. Elle devrait fixer les modalités des recours et du droit de rectification. La Cnil s'est aussi souciée des modalités d'accès aux fichiers de santé. Elle rappelle la nécessité de garantir la confidentialité sur la transmission de ces informations très convoitées (par les employeurs, les logeurs, les organismes de crédit etc.). Les fichiers de police posent aussi problème : la Cnil demande plus de transparence et un encadrement de leur usage. " Dans son avis, la CNIL a exprimé sa préoccupation au sujet des conditions dans lesquelles ces fichiers sont actuellement utilisés dans le cadre des enquêtes administratives et a estimé nécessaire d'appeler à nouveau solennellement l'attention du Gouvernement sur les risques graves et réels d'exclusion ou d'injustice sociale qu'ils comportent du fait des nombreux dysfonctionnements constatés et sur la quasi-impossibilité pour les personnes de faire valoir, en pratique, leurs droits. Elle a en conséquence réitéré ses propositions d'amélioration du dispositif".

Le rapport

CPE

Contrat première embauche



non !!

Ce que révèle la révolte des jeunes

Le sociologue de la jeunesse et du monde du travail publie une grande enquête sur les injustices en France. Et décrypte le mouvement anti-CPE par François Dubet

Le Nouvel Observateur. - Les sentiments d'injustice au travail sont-ils plus forts que l'injustice elle-même?

François Dubet. - Les sentiments d'injustice ne sont pas un reflet des injustices « réelles », et il est très difficile de savoir si le monde du travail est « objectivement » plus ou moins injuste qu'autrefois. Méfions-nous de la tendance à idéaliser le passé. A l'exception des entrepreneurs qui sont peu critiques et des ouvriers les plus maltraités qui ont le sentiment d'être victimes, tous les travailleurs pensent, peu ou prou, être victimes d'injustices tenant à leur environnement de travail immédiat. Au fond, plus nous voulons que le travail assure notre égalité, sanctionne notre mérite et favorise notre autonomie, plus nous pouvons avoir le sentiment d'être injustement traités. C'est parce que les travailleurs attendent beaucoup du travail qu'ils sont presque toujours déçus et que leur rapport au monde est dominé par une conscience critique. Les thèses annonçant la « fin du travail » sont peu crédibles : au-delà de leurs critiques, la très grande majorité des travailleurs aiment leur travail ou, plus exactement, ils aiment quelque chose dans leur travail. Et plus j'aime mon travail, plus j'en attends, plus je suis sensible aux

injustices, même quand celles-ci semblent plus faibles qu'autrefois.

N. O. - Pourquoi le monde du travail apparaît-il aussi injuste?

F. Dubet. - Pour juger des injustices au travail, les individus s'appuient sur des principes de justice exigeants et contradictoires. D'abord, nous voulons que notre égalité soit assurée en termes de respect et d'équité dans l'accès au travail et aux postes à responsabilités. Ensuite, nous attendons que notre mérite personnel, nos efforts et nos talents soient reconnus. Enfin, nous attendons du travail qu'il nous permette de nous réaliser et de développer notre autonomie. Ces principes sont fortement ancrés dans notre subjectivité, mais ils sont contradictoires entre eux. Quand notre désir d'égalité est comblé, il est possible que notre désir de mérite ne le soit pas puisqu'à terme la reconnaissance du mérite de chacun affaiblit l'égalité entre tous. Il y a donc très peu de chances que toutes nos attentes de justice soient simultanément satisfaites ; se développent alors des spirales de critiques et de plaintes puisque chacun croit à plusieurs principes de justice tout en critiquant chaque principe au nom des autres.

N. O. - La pire injustice n'est-elle pas d'être exclu du monde injuste du travail?

F. Dubet. - Tous les travailleurs que nous avons interrogés relativisent les injustices qu'ils subissent parce qu'ils ont tous l'impression que notre société est traversée par une sorte de frontière intérieure séparant ceux qui sont dans le travail et mènent une vie « normale » et ceux qui sont dehors, exclus, assistés, misérables. La prégnance de cette frontière conduit d'ailleurs le plus grand nombre à relativiser la violence des injustices subies au travail. Après s'être beaucoup plaints, la plupart des travailleurs concluent que, en définitive, « pour moi, ça va ». Le spectacle de la misère du monde, en France et sur la planète, refroidit les sentiments d'injustice éprouvés au travail sans que se manifeste pour autant beaucoup d'indulgence pour des exclus souvent soupçonnés de manquer de courage, et donc de « mériter » leur sort.

N. O. - Dans votre enquête, 67% des personnes interrogées estiment que les inégalités dans le monde du travail se sont creusées et que la société devient plus injuste.

F. Dubet. - Même ceux qui pensent « pour moi, ça va » ont le sentiment que tout va de plus en plus mal dans la société et que demain sera pire. Beaucoup de Français ont l'impression d'être pris dans une mutation qu'ils ne contrôlent plus et qui, à terme, menacerait la société et la

nation elles-mêmes. La communauté nationale serait affaiblie, et avec elle l'égalité des citoyens. Le capitalisme sauvage installerait une jungle exacerbant la compétition plus que le mérite de chacun. L'autonomie, à laquelle chacun aspire, se transformerait en stress et en un individualisme amoral. Il semble que ce sentiment de chute et de décomposition soit très fortement lié à un imaginaire national selon lequel le monde serait une menace pour notre culture et nos valeurs. Les sentiments d'injustice liés aux contextes immédiats de travail sont comme élargis et interprétés dans le récit d'une crise de la société et, surtout, de la nation. On passe vite des problèmes de l'atelier et du bureau au rejet de l'Europe et du monde.

N. O. - Vous écrivez que «l'on avait imaginé des sociétés sans classes et que nous sommes aujourd'hui confrontés à des classes sans société»

F. Dubet.- Dans la société industrielle, l'adversaire avait le visage d'une classe sociale concrète, la bourgeoisie, et la société était perçue comme un système de classes et comme une organisation. Le capitalisme et la société semblaient emboîtés l'un dans l'autre et l'on pouvait rêver de débarrasser la société du capitalisme. Aujourd'hui, le capitalisme et la société semblent se séparer avec la domination d'un marché dépourvu de centre, avec une manipulation sans manipulateur. Ni la bourgeoisie ni l'Etat ne sont les maîtres du jeu, et la domination, toujours présente, n'est plus aussi fortement incarnée par des acteurs. Ainsi les travailleurs dénoncent-ils moins le pouvoir des dirigeants que l'absence de pouvoir, que sa dilution dans les mécanismes du marché. Quelle est la domination exercée par le patron d'une PME située au troisième niveau de sous-traitance ? Les représentations en termes de classes sociales sont particulièrement faibles alors que les individus ont l'impression d'être soumis à une domination dont « le centre serait partout et la circonférence nulle part ».

N. O. - Que révèle la défense des avantages acquis pour soi et sa dénonciation pour les autres?

F. Dubet.- Souvent, ce qu'on appelle l'égalité se présente comme une aspiration aristocratique accessible à tous. Chacun voit la justice à sa porte et comme nous adhérons à plusieurs principes de justice, ceux-ci sont pris dans une sorte de lutte continue. Par exemple, au nom du mérite scolaire, je peux penser que la position conférée par les diplômes est juste. Mais je peux aussi penser qu'il n'est pas juste que le mérite obtenu à l'école crée des hiérarchies

professionnelles trop rigides interdisant la manifestation du mérite affirmé dans le travail lui-même. Parce qu'ils sont pluriels et contradictoires, les jugements de justice sont ambivalents et suffisamment souples pour justifier nos propres intérêts. D'ailleurs, nos croyances dans la justice visent moins à instaurer un monde parfait qu'elles ne conduisent à définir des inégalités justes ou des inégalités acceptables au fil de casuistiques subtiles où nos intérêts bien compris le partagent à nos convictions morales. Mais personne ne rêve d'une pure égalité, d'un pur mérite ou d'une pure liberté, qui nous promettraient l'enfer sur terre.

N. O. - La mobilisation actuelle de la jeunesse étudiante et lycéenne contre le CPE vous apparaît-elle comme positive ou irresponsable?

F. Dubet. - Depuis vingt ans, la situation des jeunes s'est dégradée sur le marché du travail et on peut comprendre qu'ils rejettent un droit du travail inscrivant la précarité dans la loi et entérinant le déclassé de beaucoup d'entre eux. Mais il y aurait quelque démagogie à laisser croire que le CDI et le salaire à l'ancienneté pour tous sont aujourd'hui possibles dans le monde tel qu'il se dessine. Les pays qui s'en sortent le mieux ont su réformer leur système de formation, les pays dans lesquels les syndicats ont négocié une relative flexibilité du travail en échange d'une sécurité des personnes et des parcours, les pays où le patronat ne traite pas les jeunes comme une variable d'ajustement. Le mouvement étudiant est construit sur un refus compréhensible, mais il faudra bien transformer ce refus en propositions de réformes, ce qui exigera de la volonté et du courage, sauf à accepter, derrière les déclarations de principe, que la sécurité des uns se paie par la précarité des autres. On aimerait croire que cette crise fera de l'accès des jeunes au travail le problème social central des prochaines années.

N. O. - Qu'est-ce qui rapproche le mouvement des banlieues de l'automne et la mobilisation contre le CPE?

F. Dubet. - Les jeunes de banlieue sont largement exclus, les étudiants craignent de l'être, et ces deux jeunesse restent profondément séparées par leurs conditions de vie, leurs espérances et leurs modes d'action. Il est même probable que la rencontre de ces deux jeunesse se fasse dans la défiance et la violence. Cependant l'une et l'autre posent le même problème : sommes-nous capables de faire une place aux nouvelles générations et de définir des « inégalités justes ? »

N. O. - Le conflit des générations a-t-il remplacé la lutte des classes?

F. Dubet. - Si la situation des jeunes s'est relativement dégradée depuis vingt ans, cela ne signifie pas que le conflit des générations soit devenu central. Celui qui défend son régime de retraite le fait souvent aux dépens des jeunes sans même le savoir, tout en profitant de sa situation pour aider ses enfants et ses petits-enfants, ce qui renforce les liens entre les générations. Et puis bien d'autres clivages traversent le monde du travail, notamment des clivages entre les sexes, entre les origines culturelles et entre les statuts stables et précaires... Les registres des inégalités se sont multipliés et ne peuvent plus être ramenés aux seules inégalités de classes. Quand, dans notre enquête, les travailleurs désignent les responsables des injustices, ils citent, à part presque égale, les chefs, les collègues, les usagers et les clients.

N. O. - Quelles sont les grandes surprises de votre enquête?

F. Dubet. - Nous avons été impressionnés par la grande capacité critique des travailleurs, leur sensibilité extrême aux injustices et, en même temps, par leur « sagesse ». Ils sont bien plus moraux que ne l'affirment les critiques convenues de l'égoïsme individualiste et de la « décadence » sociale. C'est là une raison d'espérer : les individus sont plus généreux et subtils que ne le laissent penser l'addition des corporatismes et les rhétoriques politiques. Propos recueillis par Gilles Anquetil et François Armanet

6 avril 2006, Confédération étudiante reçue par l'UMP: «une écoute, mais rien de concret»

La Confédération étudiante, première organisation de jeunesse à être reçue jeudi par les parlementaires UMP pour discuter du CPE, a "rencontré une écoute", mais "pas de propositions concrètes", a déclaré à l'AFP sa présidente Julie Coudry.

A l'issue de l'entretien au Sénat avec le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, et Josselin de Rohan, président du groupe UMP au Sénat, Julie Coudry a déclaré avoir "rencontré

une écoute". "Ils ont dit leur volonté de sortir du blocage et émis l'idée de revoir le texte du CPE en profondeur, mais ils n'ont pas fait de propositions concrètes", a-t-elle dit.

"Nous restons dans l'attente de voir comment ils vont répondre à nos exigences de retrait du CPE", a-t-elle conclu.

Chronique des licenciements ordinaires aux prud'hommes

LE MONDE

Eugénie Mye Djoko s'est avancée timidement à la barre. Seule, sans avocat ni délégué syndical, elle tente d'obtenir les quelques centaines d'euros prévus dans son contrat d'apprentissage et dus par un employeur qui ne lui a remis que des fiches de paie. A l'audience de référé du conseil des prud'hommes de Paris, vendredi 24 mars, le cas de cette jeune femme n'est pas isolé. Electricien embauché sans contrat, dont les bulletins de salaires étaient aussi fantaisistes que le relevé de ses horaires, Pierre Brou devrait recevoir 3 600 euros de provision.

Chaque semaine, le président du tribunal - un patron - et son conseiller - représentant des salariés - assistent au défilé des sans-grade, précaires, professionnels des petits boulots et autres intermittents du spectacle qui viennent réclamer quelques centaines d'euros d'arriérés de salaire, d'heures supplémentaires ou de congés non perçus. A leurs côtés, quelques cadres de haut niveau, qui chiffrent, eux, à plusieurs centaines de milliers d'euros le préjudice dont ils s'estiment victimes.

Devant le tribunal, le licenciement se décline sous toutes ses formes, simples ou complexes. Une procédure de plus en invoquée, même si, concède Gil Soetemondt, vice-président du tribunal, "le conseil de Paris, qui traite 17 000 affaires par an, n'est saisi que de 20 % des licenciements individuels prononcés dans une année".

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Selon une étude de la Dares, l'organisme de recherche du ministère du travail, les licenciements pour motif personnel ont augmenté de 40 % entre le début de 2001 et la fin de 2003. Près de trois quarts des plaignants sont des salariés du tertiaire et du commerce. Et 80 % des licenciements de jeunes de moins de 30 ans sont prononcés pour motif personnel. Au total, relève une

étude du ministère de la justice, les 270 conseils de prud'hommes ont traité, en 2003, 207 000 affaires, dont près de 65 % portent sur la contestation des motifs de rupture de contrat de travail. Dans deux tiers des cas, le jugement est prononcé en faveur des salariés après une procédure d'une durée moyenne de treize mois, sans compter les appels - 49 800 affaires - puis la cassation - 8 770 cas - au-delà des deux ans. Au conseil de Paris, la procédure varie de trois mois dans la section industrie à plus d'un an dans les sections surchargées du commerce et de l'encadrement.

A l'audience du 24 mars, la plupart des conflits émanent de petites ou de très petites entreprises en difficultés financières, voire proches du dépôt de bilan. D'autres frôlent la zone de non-droit ou l'abus caractérisé, comme celui dont semble avoir été victime M. Chhor, ingénieur informaticien et réfugié politique cambodgien, employé à temps partiel par une société de jeux sur Internet. Rémunéré au smic, il multipliait les heures supplémentaires non payées. Après avoir sollicité l'inspection du travail, il a été licencié pour "faute grave". Le tribunal lui a accordé 8 000 euros de provision.

Ancien directeur d'une agence d'intérim, M. Tavernier conteste les modalités de sa rémunération. Il s'estime victime d'un préjudice de près de 300 000 euros. Depuis qu'il a engagé une procédure prud'homale, il a vu s'accumuler contre lui les critiques de sa direction, qui l'a licencié faute d'avoir obtenu une transaction négociée.

Face à la complexité du dossier, le tribunal des référés a choisi de renvoyer l'affaire devant le juge départiteur, un magistrat professionnel. Il a aussi choisi cette solution à propos de la demande de Fabienne Laurent, directrice de département d'une société financière, qui s'estime victime de discrimination sexuelle et de harcèlement moral.

Pour avoir revendiqué un salaire, pourtant selon elle inférieur de 40 % à celui d'un de ses collègues, elle s'est retrouvée marginalisée puis mise à pied sur-le-champ pour "faute lourde". L'entreprise a fait valoir qu'elle avait tenté de négocier des indemnités de départ. M^{me} Laurent considère que son histoire est "exemplaire" de la discrimination persistante à l'égard des femmes. Une revendication qui dépasse le cadre de compétences du tribunal. **Michel Delberghe**

Le CPE dope le soutien scolaire

Charlotte Menegaux (lefigaro.fr)

A l'heure des bacs blancs et autres échéances scolaires, les lycéens s'organisent pour ne pas pâtir des trois semaines de mobilisation anti-CPE. Une aubaine pour les organismes de soutien qui font le plein à l'occasion des stages de Pâques, avec une hausse allant jusqu'à 25% des inscriptions.

Des vacances de Pâques bien studieuses. Sandra, en Terminale ES au lycée Marie Curie de Sceaux (Hauts-de-Seine) prendra une semaine de cours de maths et, dans la foulée, une autre semaine de cours d'éco. Et si Sandra, comme beaucoup d'autres, s'organise, c'est bien à cause des « événements ». « Ça fait trois semaines qu'on ne fait plus rien, alors même si ce n'est plus tout à fait des vacances, merci les cours ! », lâche la jeune fille. Une démarche qui a un coût : Sandra devra dépenser 400 euros pour « combler ses lacunes et surtout le retard accumulé à cause des blocus ».

Après trois semaines passées à battre le pavé, il faut bien se rendre à l'évidence : lycéens et étudiants doivent désormais rattraper les cours. Ce qui vaut une hausse de 20 à 25% de la fréquentation de ses stages intensifs de Pâques pour Acadomia, l'un des principaux organismes de soutien scolaire. Une aubaine également pour son concurrent Complétude, qui note une augmentation de 12% des inscriptions. Hervé Lecat, le président de la société, note un « effet CPE » et explique que « les stages se sont remplis plus tôt que d'habitude cette année ».

Système D

A chacun sa solution durant les semaines de blocages. Au lycée Guy Mollet d'Arras (Pas-de-Calais), le proviseur a tout fait pour que les élèves ne pâtissent pas de la fermeture de l'établissement : « La plupart des professeurs ont mis leurs cours sur Internet, ce qui ne nous empêche pas de penser que certains élèves n'ont rien fait pendant trois semaines » déplore Philippe Tournier. Le lycée a même envoyé des photocopies à leur domicile. Ce qui aura tout de même coûté la bagatelle de 9000 euros en affranchissement. Aux frais de l'Education Nationale.

♥ Le site coup de coeur de la semaine ♥

(jolies) photos de manifestation anti CPE et bien d'autres[Allez sur le site](#)T